

Service Ecole Inclusive

DSDEN 13

28-34 boulevard

13231 Marseille

Cedex 1

## DEMANDE D'EVOLUTION DE CONTRAT AESH

Nom de l'AESH :

Prénom :

Nom de l'établissement d'exercice :

Nom du PIAL :

Employeur : T2 (DSDEN13)

HT2 (Lycée Saint Exupéry)

**Augmentation d'heures au contrat de 21 à 24h**

**Diminution d'heures au contrat de 32 à 24h**

### ATTENTION

**Changement de PIAL** : une démarche Colibris sera proposée début avril 2023.

Ce formulaire ne permet plus de demande de changement de PIAL.

*Dès réception au Service de l'Ecole Inclusive, via le chef d'établissement, votre demande sera prise en compte. Toutefois, la mise en œuvre du changement sollicité est corrélée aux nécessités de service.*

### VISA DU DIRECTEUR OU CHEF D'ETABLISSEMENT OBLIGATOIRE

Formulaire à transmettre [ce.dpne13-chef2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpne13-chef2@ac-aix-marseille.fr)

### ATTENTION : UN CHANGEMENT N'EST EFFECTIF QU'APRES SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT ET DE LA DATE INDIQUEE

A

le

Signature du salarié :

Signature du directeur d'école ou du chef d'établissement :